

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE DIMOTOR, S.A.

### 1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Les ventes et livraisons à effectuer par Dimotor, S.A., sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'exception faite de tout ce qui serait expressément soumis à d'autres conditions spécifiques propres à une offre donnée, ou lors de l'acceptation de la commande, et qui constituerait les conditions particulières de cette dernière. C'est pourquoi, toutes autres conditions qui n'auraient pas été expressément acceptées par Dimotor, S.A., seront, à tous les effets, nulles.
- 1.2 On considère que les présentes Conditions Générales de Vente ont été communiquées à l'Acheteur à partir du moment où on communique à ce dernier l'adresse du site web dans lequel celles-ci se trouvent, ou bien lorsqu'il reçoit une offre de Dimotor, S.A., suivie de ces Conditions. De la même manière, on considérera qu'elles ont déjà été communiquées si l'Acheteur les a préalablement reçues au cours de sa relation commerciale avec Dimotor, S.A., de telle façon qu'elles seront considérées, dans tous ces cas, comme étant acceptées par l'Acheteur, à tous les effets, au moment d'effectuer sa commande.

### 2. COMMANDES

- 2.1 Les modifications et/ou variations de la portée, des délais ou d'autres termes d'une commande que puisse proposer une des Parties, doivent être communiquées à l'autre partie, toujours par écrit et, pour que celles-ci soient valables, devront être acceptées par cette dernière. Aussi, seront considérées comme modifications et/ou variations, celles provoquées par des changements dans la législation, la réglementation et les normes applicables qui se produiraient après la date de présentation de l'offre correspondante ; si de telles modifications et/ou variations venaient à imposer des obligations supplémentaires ou plus onéreuses pour Dimotor, S.A., celui-ci aurait le droit de procéder à un ajustement équitable des termes contractuels qui reflèterait pleinement les conséquences de la loi ou réglementation nouvelle ou modifiée.
- 2.2 Pour des commandes de fabrication spéciale, l'Acheteur versera 30% du montant au moment où celles-ci seront acceptées. Une fois formalisée la commande, en cas d'annulation, il faudra procéder au versement de 50% du total de la commande en concept d'indemnité pour dommages et intérêts.

### 3. PRIX

- 3.1 Les prix indiqués sont exprimés en Euros, TVA non incluse ni aucun autre type d'impôt, droit ou taxe, lesquels apparaîtront ultérieurement sur la facture aux taux correspondants. Les prix n'incluent ni emballage, ni transport, ni charges, ni assurance et sont considérés comme étant pour des produits stockés dans l'entrepôt de Dimotor, S.A.
- 3.2 Les offres présentées sont valables pour une durée de 30 jours.
- 3.3 Les prix indiqués dans l'offre sont sous-entendus pour les conditions de paiement propres à celle-ci. Si les conditions de paiement venaient à être modifiées, les prix de l'offre seraient modifiés en conséquence.
- 3.4 Une fois acceptée la commande par Dimotor, S.A., les prix de l'équipement seront fixés et non sujets à une modification. Nonobstant, une révision des prix pourra être appliquée lorsque :
  - a) Cela aurait été convenu par l'Acheteur et Dimotor, S.A.
  - b) Il y aurait un retard dans le délai de livraison ou d'acceptation du produit pour cause directe ou indirectement imputable à l'Acheteur.
  - c) Se produirait une variation et/ou modification en vertu de ce qui a été établi dans les présentes Conditions.
  - d) L'Acheteur aurait unilatéralement annulé l'équipement objet de la commande.
  - e) Les coûts de Dimotor, S.A., connaîtraient une augmentation de la part de ses fournisseurs.

### 4. CONDITIONS DE PAIEMENT

- 4.1 Seront appliquées celles stipulées dans l'offre présentée et/ou spécifiées dans la commande d'achat. Sauf dans le cas d'un autre arrangement, le paiement s'effectuera soixante (60) jours après la date de livraison du matériel par Dimotor, S.A.
- 4.2 Dans le cas où l'Acheteur serait responsable de retards dans les paiements convenus, Dimotor, S.A., pourrait suspendre de manière provisoire ou définitive, à son choix, l'envoi de l'équipement ou l'exécution des services associés à celui-ci, sans préjudice de solliciter à l'Acheteur le versement des paiements en retard et de lui réclamer, dans ce cas, des dédommagements supplémentaires pour cette annulation de l'équipement ou pour l'exécution des services convenus.

- 4.3 La formulation d'une réclamation de la part de l'Acheteur ne confère pas le droit à ce dernier à demander la l'annulation ou une remise quelconque dans les paiements convenus.
- 4.4 Les équipements et matériels objet d'une commande seront livrés sous réserve de propriété en faveur de Dimotor, S.A., jusqu'à ce que l'Acheteur s'acquitte totalement de ses obligations de paiement, étant ce dernier obligé à coopérer et adopter toutes les mesures nécessaires ou convenues et celles proposées par Dimotor, S.A., pour sauvegarder la propriété de celui-ci sur les équipements et matériels en question.

## 5. DÉLAI ET CONDITIONS DE LIVRAISON

- 5.1 Ce seront ceux stipulés dans l'offre et/ou commande acceptée.
- 5.2 Dans le cas où ne serait pas précisée une adresse de livraison, on considérera ce lieu comme étant l'entrepôt de Dimotor, S.A. Pour que le délai de livraison soit applicable à Dimotor, S.A, l'Acheteur devra avoir, de son côté, rempli strictement avec son programme de paiements.
- 5.3 Le délai de livraison sera modifié lorsque :
- L'Acheteur ne fournirait pas en temps et en heure la documentation qui serait nécessaire à l'exécution de l'équipement.
  - L'Acheteur solliciterait des modifications dans sa commande, qui seraient acceptées par Dimotor, S.A., et qui, selon Dimotor, S.A., nécessiteraient d'une prolongation de la date de livraison.
  - Pour la réalisation de l'équipement, serait indispensable l'exécution de travaux de la part de l'Acheteur ou de ses sous-traitants et ceux-ci n'auraient pas été exécutés à temps.
  - L'Acheteur n'aurait pas respecté une des obligations contractuelles de la commande, et tout particulièrement celle concernant les paiements.
  - Auraient lieu des retards dans la production ou acquisition de tous ou certains des éléments de l'équipement, pour cause non directement imputable à Dimotor, S.A. En guise d'exemples et de façon non exhaustive, voici certaines des possibles causes à ce retard : grèves des fournisseurs, transports, inondations, tempêtes, émeutes, grèves, arrêts du personnel de Dimotor, S.A. ou de ses sous-traitants, sabotages, arrêts accidentels dans les ateliers de Dimotor pour pannes, etc., et les cas de force majeure contemplés dans la législation en vigueur.
  - L'Acheteur aurait annulé unilatéralement l'équipement objet de la commande.

Dans les cas précédemment cités, le fait de reporter les délais de livraison ne modifiera aucunement le programme de paiement de l'équipement.

- 5.4 Dans l'éventualité où venait à se produire un retard dans la livraison des équipements et matériels objet de la commande directement imputable à Dimotor, S.A., l'Acheteur appliquera la pénalité convenue au préalable avec Dimotor, S.A., étant celle-ci la seule action en dommages et intérêts possible pour cause de retard.

## 6. EMBALLAGES ET TRANSPORTS

- 6.1 Excepté en cas d'accord préalable avec l'Acheteur, les emballages des équipements feront l'objet d'une facturation supplémentaire sur le prix de vente, n'étant pas admis le retour de ceux-ci. Conformément au Décret Royal 782/98, du 30 Avril, Article 18, Loi 11/1997, du 24 Avril, sur les Emballages et les Déchets d'Emballages, en tant que récepteur final de l'emballage de Dimotor, S.A., il est de la responsabilité de l'Acheteur de donner le traitement respectueux de l'environnement le plus adéquat à celui-ci (valorisation, réutilisation ou recyclage).
- 6.2 Sauf en cas d'accord préalable avec l'Acheteur, le transport, y compris les charges et décharges, s'effectuera à coût et à risque de l'Acheteur, de manière que Dimotor, S.A., est exempté de toute réclamation concernant un endommagement ou une atteinte à l'équipement, étant à la charge de l'Acheteur la prise des dits-risques.

## 7. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les informations techniques sont expliquées dans les catalogues de produit et de marque correspondants, bien que les fabricants se réservent toujours le droit à effectuer des modifications.

## 8. INSPECTION, RÉCEPTION, RETOURS ET RÉCLAMATIONS

- 8.1 Une fois livré l'équipement, l'Acheteur le testera pour un délai non supérieur à 15 jours depuis sa réception, pour vérifier d'éventuels défauts et/ou manques qui pourraient être attribués à Dimotor, S.A., communiquant, dans ce cas, de façon immédiate à Dimotor, S.A., l'existence de ces défauts et/ou manques.

- 8.2 Une fois écoulés ces 15 jours depuis la réception du matériel par l'Acheteur sans que Dimotor, S.A., n'ait reçu de communication écrite sur d'éventuels défauts ou manques, on considérera que le matériel a été accepté, entrant en vigueur à ce moment-là la période de garantie.
- 8.3 Pour les envois réalisés par le biais d'une agence, le client vérifiera la marchandise immédiatement et, en cas de dommages apparents sur celle-ci, il se devra de refuser la livraison. Si des défauts et/ou dommages non apparents dérivés du transport venaient à être constatés, il devra réclamer dans un délai maximum de 24 heures au transporteur, étant exclue la responsabilité de Dimotor, S.A., pour ce concept, dans le cas où la réclamation ne serait pas faite dans ce délai.
- 8.4 En aucun cas, Dimotor, S.A., n'acceptera un retour du matériel sans un accord préalable avec l'Acheteur.
- 8.5 Les retours visant un remboursement, une réparation ou un remplacement devront toujours se faire à frais payés à la charge de l'Acheteur.
- 8.6 Dimotor, S.A., n'acceptera pas de retour de matériel qui aurait été utilisé, monté sur un autre équipement ou sujet à un démontage.
- 8.7 Dimotor, S.A., n'acceptera pas de retour de produits spéciaux, conçus ou fabriqués spécifiquement pour la commande de l'Acheteur.

## 9. GARANTIES

- 9.1 Sauf mention expresse contraire stipulée dans l'offre ou l'acceptation de la commande, Dimotor, S.A., garantit les produits fournis en matière de défauts de matériels, fabrication ou assemblage pour une période de deux ans, pour les matériaux de la marque TECHTOP, et de un an pour d'autres marques à compter de la date de réception, qu'elle soit explicite ou tacite.
- 9.2 La garantie consistera en la réparation ou remplacement des éléments reconnus comme défectueux, soit pour des défauts de matériel, ou des défauts de fabrication ou d'assemblage, au choix de Dimotor, S.A.
- 9.3 La réparation se fera, cela va sans dire, dans les installations de Dimotor, S.A., étant à la charge du client les démontages, transports, frais de douane, taxes, etc., dérivés du retour du matériel aux installations de Dimotor, S.A., et son ultérieur retour à l'Acheteur.
- 9.4 Dimotor, S.A., n'assumera pas des réparations effectuées par l'Acheteur ou des tiers.
- 9.5 Sont exclus de la garantie les dommages ou défauts provoqués par une usure normale lors de l'utilisation des équipements. En outre, sont exclus de la garantie, laquelle sera alors considérée comme expirée, les dommages ou défauts provoqués par une conservation ou un entretien inadéquats, un stockage ou une utilisation erronés ou négligés, un emploi abusif, une utilisation de liquides et gaz inadéquats ainsi qu'un flux ou une pression inadéquats, des montages défectueux, des variations dans la qualité de l'alimentation du réseau électrique (tension, fréquence, perturbations...), des modifications introduites dans l'équipement sans l'accord de Dimotor, S.A., des installations réalisées ou modifiées ultérieurement sans suivre les instructions techniques du produit et, de manière générale, pour toute cause qui ne soit pas attribuable à Dimotor, S.A.

## 10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 10.1 L'Acheteur ou utilisateur final est exclusivement responsable du bon fonctionnement, ou conservation, ou entretien du matériel fourni.
- 10.2 La responsabilité de Dimotor, S.A., de ses agents, employés, sous-traitants et fournisseurs pour les réclamations dérivées du respect ou non-respect de ses obligations contractuelles, ne dépassera pas globalement le prix de base contractuel et n'inclura en aucun cas des préjudices dérivés du manque de bénéfices, de la perte de revenus, de la production ou de l'utilisation, des coûts de capital, des coûts d'inactivité, des retards et des réclamations des clients de l'Acheteur, des coûts d'énergie de substitution, des pertes d'économies prévues, de l'augmentation des coûts d'exploitation, ni de quelconques préjudices particuliers, indirects ou en conséquence, ni de pertes de quelque sorte que ce soit. La limitation de responsabilité contenue dans la présente clause prévaut sur toute autre contenue dans un autre document contractuel qui serait contradictoire ou incongrue avec la même, à l'exception où cette prévision restreindrait en une plus grande partie la responsabilité de Dimotor, S.A.

## 11. JURIDICTION

Les présentes Conditions sont régies par et interprétées en accord avec les lois espagnoles. Les parties renoncent expressément à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre et se soumettent à la juridiction et compétence des Tribunaux de Barcelone.